



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 15.11.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5514	5559
AI	0,2	120	130
AR	0,6	600	443
BE	12,0	8346	8355
BL	3,4	2308	2331
BS	2,3	1804	1576
FR	3,8	2584	2607
GE	5,8	4020	4056
GL	0,5	325	327
GR	2,3	1579	1603
JU	0,9	568	590
LU	4,8	3304	3335
NE	2,0	1412	1409
NW	0,5	354	349
OW	0,4	282	305
SG	5,9	4095	4121
SH	1,0	704	666
SO	3,2	2216	2222
SZ	1,9	1278	1299
TG	3,3	2273	2266
TI	4,0	3077	2811
UR	0,4	276	295
VD	9,4	6440	6526
VS	4,0	2525	2791
ZG	1,5	1019	1032
ZH	17,9	12 422	12 442
	100,00	69 445	69 445

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.